

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande du Service Point Info Seniors d'autoriser le stationnement devant la salle des fêtes Alfred Colin et le parking pour les bus ILEVIA et AMELIO de 8h00 à 18h00 le Jeudi 3 octobre 2024.  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation dans la commune.

**Réf. : JML/XT/MBF/MV N°AM/64/24**

## **A R R E T E**

### **Article 1 -**

Le Jeudi 3 octobre 2024 de 8h à 18h00, le stationnement sera interdit sur le parking et devant la salle des fêtes Alfred Colin afin que les bus ILEVIA et AMELIO puissent stationner.

### **Article 2 -**

Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant. Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

### **Article 3 -**

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

### **Article 4 -**

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, aux organisateurs et pour information aux représentants des forces de sécurité de l'État, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

### **Article 5 -**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 10/09/2024

Le Maire,  
  
Jean-Michel LEMOISNE

Toute la correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville

650, avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00  
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr  
Facebook : Ville de Ronchin